

DOCUMENT A LIRE ATTENTIVEMENT

Il est impératif que le candidat se conforme à l'ensemble des exigences du présent document sous peine de rejet de sa candidature.

Modalités de transmission des candidatures

Objet de la consultation

Transport de produits pétroliers (carburants et produits divers) par voie fluviale sur les fleuves Maroni (Lot 1), Oyapock (Lot 2) et leurs affluents au profit du SEO et de ses clients.

Numéro de consultation : **DAF_2026_000009**
Procédure de passation : Appel d'Offres restreint
Code CPV : 60600000-4 Services de transport par voie d'eau

Table des matières

1. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION.....	3
1.1. OBJET.....	3
1.2. ALLOTISSEMENT.....	3
1.3. PROCEDURE	3
2. CANDIDATURE.....	3
2.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
2.2. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE	4
2.3. MOTIFS D'EXCLUSION	4
2.3.1. Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen électronique (DUME électronique).....	4
2.3.2. Candidature avec les formulaires DC1 et DC2	5
2.3.3. Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques.....	5
2.3.4. Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques.....	5
2.4. CONDITIONS DE PRESENTATION.....	5
2.4.1. Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen électronique (DUME électronique).....	6
2.4.2.Candidature avec les formulaires DC1 et DC2.....	6
2.5. PRECISIONS CONCERNANT LA SOUS-TRAITANCE.....	6
2.5.1. Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance.....	6
2.5.2. Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen électronique (DUME électronique).....	6
2.5.3. Autre forme de candidature (hors DUME)	6
3. VERIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION	7
3.1. LISTE DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS.....	7
3.2. CONDITIONS DE TRANSMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	7
3.3. MODALITÉS DE RÉCEPTION SOUS ENVELOPPE DE L'ÉVENTUELLE COPIE DE SAUVEGARDE.....	8

1. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

1.1. OBJET

La présente consultation vise à établir un accord-cadre ayant pour objet le transport de produits pétroliers (carburants et produits divers) - par voie fluviale sur les fleuves Maroni (lot 1), Oyapock (lot 2) et leurs affluents au profit du SEO et de ses clients. Il s'agit de prestations de services.

1.2. ALLOTISSEMENT

L'accord-cadre est composé de deux (2) lots. L'opérateur économique peut soumissionner à un ou plusieurs lots.

N°du lot	Intitulés lots séparés
1	Ce lot comprend le transport de produits pétroliers (carburants et produits divers) par voie fluviale sur le fleuve Maroni et ses affluents au profit du SEO et de ses clients.
2	Ce lot comprend le transport de produits pétroliers (carburants et produits divers) par voie fluviale sur le fleuve Oyapock et ses affluents au profit du SEO et de ses clients.

1.3. PROCEDURE

La présente consultation est une procédure d'appel d'offre restreint qui se déroulera en deux phases distinctes : la première phase concerne la sélection des candidatures et la seconde phase l'examen des offres remises par les candidats préalablement sélectionnés.

Phase candidature

Les plis contenant les candidatures devront être déposés sous format électronique dans les conditions prévues à l'article 3 ci-après.

Phase offre

Une lettre de consultation sera transmise aux candidats sélectionnés. Elle comprendra les pièces du dossier de consultation des entreprises (règlement de la consultation, acte d'engagement, cahier des clauses particulières, ...). Le règlement de la consultation précisera la liste des documents constituant l'offre, ainsi que leurs modalités de remise et d'évaluation.

2. CANDIDATURE

2.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

Si le candidat soumissionne à plusieurs lots, il peut remettre un dossier de candidature unique à condition de présenter ses capacités professionnelles, techniques et financières pour chacun des lots.

En application des dispositions de l'article L. 2142-1 du code de la commande publique, les opérateurs économiques devront disposer des moyens techniques, humains et financiers suffisants au regard de l'importance des prestations à réaliser.

Les garanties financières seront jugées au regard des trois derniers chiffres d'affaires réalisés comparativement au montant maximal du marché public.

Les garanties techniques et professionnelles seront appréciées au vu de l'expérience, des compétences (qualifications) et des moyens humains, techniques et matériels du soumissionnaire ainsi que de ses références pour des prestations similaires dans le domaine d'application du présent marché public, réalisées au cours des trois dernières années.

NOTA : Les entreprises nouvelles qui ne disposent pas de l'intégralité des documents demandés au regard des trois dernières années fourniront les éléments dont elles disposent depuis leur création.

2.2. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

Les opérateurs économiques ont le choix de présenter leur candidature :

- préférentiellement sous forme de document unique de marché européen électronique (DUME) en utilisant le service DUME ou le service exposé de PLACE. Deux documents fournis présentent le DUME et précisent comment le compléter en moins de 5 minutes ;
- en utilisant les formulaires DC1 et DC2.

En tout état de cause, une même personne ne peut représenter plus d'un soumissionnaire pour une même candidature.

2.3. MOTIFS D'EXCLUSION

Conformément aux dispositions du code de la commande publique relative aux exclusions de plein droit et aux exclusions à l'appréciation du Pouvoir Adjudicateur (PA), les personnes se trouvant dans un des cas d'exclusion sont exclues de la procédure.

Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai le PA qui l'exclut pour ce motif.

En cas d'exclusion à l'appréciation du PA, l'opérateur économique présente, à la demande du PA, ses observations afin d'établir qu'il a pris les mesures nécessaires et que sa participation à la présente consultation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

2.3.1. Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen électronique (DUME électronique)

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature en renseignant le formulaire DUME accessible :

- depuis le service exposé de PLACE ;
- depuis l'adresse URL suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique>

Le DUME a pour vocation de simplifier les processus de fourniture de documents et certificats attestant de l'éligibilité d'une entreprise à un marché public (critères d'exclusion et de sélection).

Les opérateurs économiques :

- répondent au DUME du pouvoir adjudicateur (PA) en utilisant l'identifiant DUME (8 caractères) indiqué dans les pièces de la consultation,

ou

- créent leur propre DUME (DUME Entreprise) sur la base des éléments infra ;

Dans ces deux cas, ils doivent ensuite joindre la référence du DUME (la référence correspond à 8 caractères suivie de l'extension xml). Cette référence ne doit pas être modifiée.

Les onglets suivants sont à renseigner :

- procédure (A : informations concernant l'opérateur économique, informations générales) ;
- exclusion (A à D sur l'exclusion) ;
- sélection (A : aptitude, B : capacité économique et financière (chiffre d'affaires annuel général, chiffre d'affaires annuel dans le domaine d'activité couvert par l'accord-cadre pour les trois derniers exercices, assurance contre les risques professionnels), C : les effectifs moyens

annuels pendant les 3 dernières années).

Des renseignements complémentaires au sujet du DUME électronique sont disponibles à l'adresse suivante : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/pour-les-entreprises> .

Les pièces jointes 1 et 2 présentent le DUME et expliquent comment le renseigner rapidement.

Seul le DUME au format **XML** a valeur probante.

2.3.2.Candidature avec les formulaires DC1 et DC2

Les opérateurs économiques renseignent et transmettent les renseignements suivants :

- lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou équivalent, renseignée et datée ;
- déclaration du candidat ou formulaire DC2 (téléchargeable à partir du lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), ou équivalent, renseignée et datée.

2.3.3.Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques

Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur le portail « entreprises » du profil d'acheteur de l'Etat (Plateforme des achats de l'Etat : PLACE) utilisé par les ministères et les établissements publics d'Etat. Ce service entend faciliter les contacts des entreprises entre elles qui souhaitent répondre à des marchés publics de manière groupée sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

Une fiche explicative de ce service est disponible à l'adresse suivante :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dae/doc/bourse_cotraitance_mode_emploi6.pdf

La forme du groupement n'est pas imposée au stade de la procédure de passation mais le groupement attributaire devra adopter la forme du groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Dans ce cas, chacun des membres du groupement est engagé sur la partie des prestations qui lui est attribuée par le marché public.

En cas d'un groupement solidaire, chacun des membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché public.

2.3.4.Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, le PA exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure.

2.4. CONDITIONS DE PRESENTATION

Dans le cadre de la consultation, le PA n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre

du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

2.4.1.Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen électronique (DUME électronique)

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct.

2.4.2.Candidature avec les formulaires DC1 et DC2

Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, ils transmettent les renseignements dans les formulaires DC1 et DC2 :

- le formulaire DC1 sera complété pour chaque membre du groupement ;
- le formulaire DC2 est rempli par chaque membre du groupement.

2.5. PRECISIONS CONCERNANT LA SOUS-TRAITANCE

2.5.1.Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, le PA exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par l'opérateur économique. A défaut, il est exclu de la procédure.

2.5.2.Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen électronique (DUME électronique)

Si l'opérateur économique s'appuie sur un ou des sous-traitants ou d'autres opérateurs pour faire acte de candidature, il renseigne la partie II-C du DUME électronique et fournit pour chacun de ces sous-traitants un DUME électronique distinct par le sous-traitant et contenant les informations des sections A et B de la partie II ainsi que celles de la partie III et, le cas échéant, les parties IV et V.

L'opérateur économique remet également l'imprimé DC 4 (Déclaration de sous-traitance, <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) dûment rempli par le sous-traitant et le candidat.

Si l'opérateur économique ne s'appuie pas sur de la sous-traitance pour faire acte de candidature mais qu'il a l'intention de sous-traiter une part du marché, il renseigne la partie II-D du DUME électronique et fournit les informations figurant dans les parties II-A et B et III pour chacun de ces sous-traitants et remet un imprimé DC 4 (Déclaration de sous-traitance) dûment rempli par le candidat et le sous-traitant si ce dernier est connu.

2.5.3.Autre forme de candidature (hors DUME)

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (déclaration de sous-traitance) dûment rempli par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne se trouve pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics. Le formulaire DC4 est disponible à l'adresse suivante :

3. VERIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1. LISTE DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs lorsque le PA peut les obtenir :

- directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ;
- d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs déjà transmis au PA dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Dans ce cas, il indique les moyens de preuves concernés ainsi que la référence de la ou des consultations pour la ou lesquelles ces moyens de preuve ont déjà été transmis.

Les documents justificatifs sont listés en annexe.

3.2. CONDITIONS DE TRANSMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures devront être transmises sous forme électronique. Une copie de sauvegarde, sur support papier ou support électronique physique, peut également être transmise dans les conditions prévues à l'article 3.2. Le dépôt des candidatures par voie électronique s'effectue sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE).

Les opérateurs économiques devront :

se procurer un certificat de signature, conforme aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique (les modalités permettant de se procurer un certificat de signature sont disponibles à l'adresse suivante : <https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>;

- s'identifier (ce qui nécessite de s'inscrire au préalable sur le site de la PLACE).

La signature électronique des documents de candidature n'est pas exigée. Néanmoins, l'obtention d'un certificat de signature électronique est indispensable pour la signature du marché, si le candidat choisit de dématérialiser sa candidature puis son offre. Les modalités de signature électronique des documents de l'offre seront précisées dans le règlement de la consultation.

L'opérateur économique doit déposer son pli via l'outil prévu à cet effet : le service de dépôt des plis PLACE accessible via l'onglet « dépôt » sur la plateforme PLACE. Il est rappelé qu'aucun envoi de pli ne doit être effectué via la messagerie PLACE.

Lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique, il reçoit en retour quasi immédiat un accusé de réception électronique de son dépôt.

ATTENTION : Le délai nécessaire au dépôt sur la PLACE peut varier en fonction de la taille des fichiers. Il appartient au candidat de débiter le dépôt de sa candidature dans un délai suffisant pour en permettre le dépôt effectif avant l'heure limite de réception des candidatures. Aucun pli électronique reçu après la date et l'heure limites de dépôt ne sera admis.

Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PLACE 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' est accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy éventuellement en place dans son entreprise.

Formats utilisés pour les documents de nature électronique

Les documents doivent être compressés.

Les formats utilisés pour la transmission électronique (ou l'envoi sur support physique électronique) des candidatures doivent être choisis dans un format largement disponible : Word 2003, Excel 2003, PowerPoint 2003, PDF, JPG, ZIP (winzip, filzip etc.) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Assistance

En cas de difficultés sur la PLACE, un service d'assistance en ligne est mis à disposition : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/aide/assistance-telephonique>

3.3. MODALITÉS DE RÉCEPTION SOUS ENVELOPPE DE L'ÉVENTUELLE COPIE DE SAUVEGARDE

Conformément aux stipulations de l'article R.2332-14 du code de la commande publique, les candidats présentant une offre par voie électronique ont la possibilité de faire parvenir une copie de sauvegarde au pouvoir adjudicateur. La copie de sauvegarde peut être présentée sur support papier, sur CD ROM / DVD ou clé USB. Dans ce dernier cas, la clé devra impérativement être au format FAT32.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019, cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible de "copie de sauvegarde".

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans deux cas :

- 1) Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée;
- 2) Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Le candidat devra transmettre sa copie de sauvegarde éventuelle dans les conditions de réception (date et heure limite) précisées ci-avant.

Enveloppe contenant l'éventuelle copie de sauvegarde
 Cette pièce devra être adressée sous enveloppe cachetée portant l'adresse et les mentions suivantes :

Adresse à porter sur l'enveloppe :	Service de l'Énergie Opérationnelle Centre de Soutien Technique et Administratif Bureau Achats / Section Carburants Caserne Thiry – 47 rue Sainte Catherine CS 60016 54035 NANCY Cedex
Objet de la consultation :	Transport de produits pétroliers (carburants et produits divers) par voie fluviale sur les fleuves Maroni (Lot 1), Oyapock (Lot 2) et leurs affluents au profit du SEO et de ses clients – Candidature.
Consultation numéro :	DAF_2026_000009
MARCHE PUBLIC/COPIE DE SAUVEGARDE / "NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis"	
Candidat :	

La copie de sauvegarde devra impérativement porter la mention « copie de sauvegarde » ainsi que le numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur ainsi que le nom du candidat.

Moyens et modalités de remise sous forme papier de l'éventuelle copie de sauvegarde

Les plis devront être :

- ✓ soit envoyés par la poste en recommandé avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus,
- ✓ soit adressés par tout autre moyen d'expédition (ChronoMission[®] Appel d'Offres - JET SERVICE - DHL - etc ...) permettant de justifier une date précise d'envoi et de réception, à l'adresse mentionnée ci-dessus,
- ✓ soit déposés contre récépissé auprès du bureau courrier du Centre de Soutien Technique et Administratif (CSTA) de Nancy.

Les horaires d'ouverture du service de remise des plis sont 08h00 à 16h00 (12h00 le vendredi). Ils doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence.